



Le jeudi 26 juin 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane DECANter-CAULLET.

Date de la convocation : le 20 juin 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Eric DESREUMAUX, Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mmes VIENNE épouse DUTOIT Karine, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (à M. Dominique SERGENT)

Absents excusés : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Alexandre MEZIERE

Absente : Mme Delphine BERNADAT

N° 14-4-9

Foncier

Acquisition d'un immeuble sis à Bondues
lieudit les Grands Obeaux
cadastré section B n°3915

Rapport de M. le Maire,

Par lettre en date du 20 décembre 2013, la Direction Générale des Finances Publiques a informé la commune de son intention de procéder à la mutation d'un bien appartenant à l'état sis à Bondues lieudit « Les Grands Obeaux » cadastré section B n°3915 pour une contenance de 1946 m².

Il s'agit d'une habitation située sur le site de l'Aérodrome.

Les services en question ont indiqué que la ville disposait d'un droit de priorité pour acquérir ce bien à son profit.

Pour sa part, Lille Métropole Communauté Urbaine a délégué le droit de priorité dont elle dispose par arrêté en date du 14 janvier 2014.

Un diagnostic technique de l'état général de cet immeuble a été réalisé afin de déterminer la nature des travaux confortatifs à effectuer.

Ces éléments permettent, à présent, d'envisager l'acquisition de cette maison au profit de la commune au prix évalué par la division domaine fixé à 95 000€.

Cela étant exposé, nous invitons le Conseil Municipal :

- à utiliser le droit de priorité en vue de l'acquisition de cet immeuble sis à Bondues lieudit « les Grands Obeaux » cadastrée section B n°3915 pour une contenance de 1946 m² moyennant un prix fixé à 95 000€ ;
- à décider l'acquisition de l'immeuble, objet de la présente délibération ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
CA du 10 juin 2014
Commission Générale du 19 juin 2014



Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus
et a délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire